

COURTHEZON

RISQUES MAJEURS
Apprenons les bons réflexes !



D.I.C.R.I.M.

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS

REACTUALISATION 2019
DOCUMENT A CONSERVER

REÇU EN PREFECTURE
le 16/08/2019
Application agréée E-legalite.com



Editorial

Septembre 1992 a marqué les habitants de notre commune par l'ampleur des dégâts liés aux inondations.

Ce phénomène s'est répété en 2002, 2003 et 2008. Nous avons appris depuis à mieux réagir avec en particulier le souci de mieux informer la population à la fois sur l'arrivée du risque et sur les mesures de prévention à mettre en place.

Ce risque existe aussi au niveau d'autres phénomènes, qu'ils soient d'ordre climatique ou technologique.

Afin d'être le plus réactif possible, la commune a mis en place le Plan Communal de Sauvegarde qui recense l'ensemble des risques et prépare les actions d'urgence à mettre en place dans chaque cas de figure.

Cela signifie à la fois une mobilisation des élus, du personnel municipal et intercommunal, de nos pompiers et la participation des services de la Préfecture.

Dans ce contexte nous vous adressons ce livret qui doit vous sensibiliser à tous ces dangers et vous apporter les informations nécessaires à la meilleure protection de vos biens et de vos personnes.

Nous vous demandons d'en prendre connaissance avec l'importance que cela revêt pour une meilleure sécurité de votre famille et de tous vos proches.

Le Maire,

Alain ROCHEBONNE

Préambule

QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un évènement potentiellement dangereux est un **aléa**, il ne devient un **risque majeur** que s'il s'applique à une zone où des **enjeux** humains, économiques ou environnementaux sont en présence. Le risque majeur est donc la coexistence d'un aléa avec des enjeux.

Les différents types de risques majeurs locaux sont regroupés en 3 grandes familles:

- ☒ les risques **naturels** : feu de forêt, inondation, tempête, séisme...;
- ☒ les risques **technologiques** : ils regroupent les risques industriel, biologique... ;
- ☒ les risques **sanitaires** : grand froid, canicule, grippe aviaire et pandémie grippale.

Deux critères caractérisent le risque majeur:

- Une **faible fréquence**
- Une **énorme gravité**

MA COMMUNE FACE AUX RISQUES

- ✓ **Inondation**
- ✓ **Transport de marchandises dangereuses**
- ✓ **Risque industriel**
- ✓ **Séisme** zone de sismicité 1A
- ✓ **Feu de forêt**

L'INFORMATION PREVENTIVE

Le **Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs** (DICRIM) recense les risques auxquels la population Courthézonnaise est exposée, quelles sont les mesures de prévention prises par la commune et quels sont les comportements à adopter en cas d'alerte.

EQUIPEMENTS MINIMUMS A CONSERVER A DOMICILE

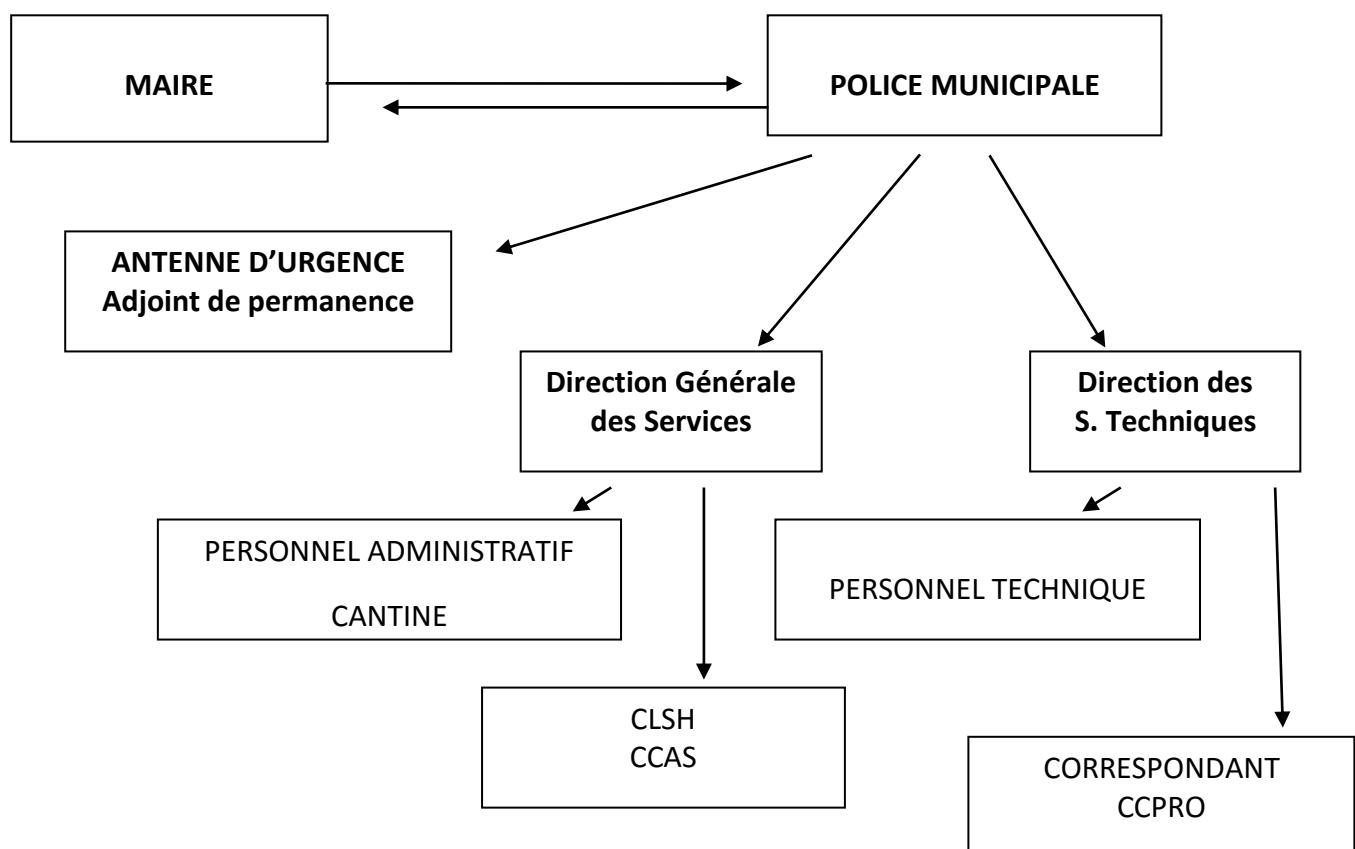
- ✓ **LAMPE TORCHE AVEC PILES**
- ✓ **RADIO PORTABLE AVEC PILES**
- ✓ **EAU POTABLE**
- ✓ **PAPIERS PERSONNELS**
- ✓ **MEDICAMENTS URGENTS**
- ✓ **COUVERTURES**
- ✓ **MATERIEL DE CONFINEMENT**
- ✓ **AGGLOS**

LA COMMUNE A ELABORE LE

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

DOCUMENT DE TRAVAIL DESTINE A FORMALISER L'ORGANISATION A TOUS LES NIVEAUX DECISIONNAIRES OU EXECUTIFS, D'UNE GESTION DE CRISE FACE A UN RISQUE MAJEUR.

CELLULE COMMUNALE DE CRISE



Des couleurs pour identifier le niveau de risque

La carte de Vigilance METEO

Rouge : Une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Orange : Soyez très vigilant ; des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Jaune : Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Vert : Pas de vigilance particulière.

La carte de Vigilance CRUES

Rouge : Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.

Orange : Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.

Jaune : Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.

Vert : Pas de vigilance particulière requise

Sommaire

[Le risque inondation](#)

[Le risque tempête](#)

[Le risque feux de forêts](#)

[Le risque sismique](#)

[Le risque grand froid](#)

[Le risque canicule](#)

[Le risque sanitaire-pandémie](#)

[Le risque industriel](#)

[Le risque transport matières dangereuses](#)

[Notes personnelles](#)



Le risque inondation

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone due à une augmentation du débit d'un cours d'eau, principalement provoquée par des pluies importantes et durables.

L'alerte

En cas de danger, un système de pré-alerte puis d'alerte permet au préfet d'avertir le maire et les services de gendarmerie et de police de l'évolution de la crue.
Le cas échéant le maire informe la population dans les quartiers concernés et les lieux à évacuer.

Zones concernées

ALEAS FORT : ZONE ROUGE ET ROUGE HACHUREE

La Seille :

Séguret Est et Creysselas Ouest, Graviousse (Chemin de la Tuilière, Chemin des Eygaillottes)
Les Eygaillottes Ouest, Ouest de La Roquette Nord, Pont de Crillon / Allée Martin Luther King
Boulevard Henri Fabre, Boulevard de la Gare, Est Avenue Elie Dussaud, Rue Frédéric Soumille,
Avenue Jean Jaurès

Est Boulevard Victor Hugo, Rue Pierre Long, Avenue Léon Gambetta

Ilôt entre l'allée André Char / Chemin de la Paix et Avenue Léon Gambetta (La Clède Ouest)

Ilôt entre le canal de la Seille et le Chemin de la Paix (La Clède Ouest)

Partie Ouest de La Rollande / Balauque Nord, Partie Ouest de Balauque Sud

Grande Mayre :

De part et d'autre du ruisseau, du quartier des Paluds à la confluence avec la Seille en passant pas les Sourcières / St Joseph.

Grand Roanel :

De part et d'autre du ruisseau, du Château de Beauregard aux Eygaillottes Ouest en passant par les Bassaques Nord, Sud, Est et ouest, Les Eygaillottes Est et Ouest.

L'Ouvèze :

De part et d'autre de la rivière. L'Est des quartiers le long du Chemin de la Digue et en rive droite de l'Ouvèze (Les Bassaques Est, Cassan Est, Les Sarrassanes Est, Bussière, Saint Laurent, Les Mémentes) et les quartiers en rive gauche de l'Ouvèze : Verclos et Ouvèze.

ALEAS MOYEN : ZONE ORANGE HACHUREE

La Seille / Petit Roanel Ouest / Canal de la Seille :

Pécoulette Est et Séguret Ouest
Est du Chemin de la Tuilière
Roquette Sud
Ouest de l’Avenue Elie Dussaud et du Boulevard Victor Hugo
Ouest du canal de la Seille au niveau du chemin de la Paix jusqu’aux abords du chemin du Moulin (ouest de la Clède Ouest)
Les Crémades Ouest / cimetière
Petit Cucurel Ouest, lotissement du Jardin d’Aurélie
Est des Balauques Nord et Sud

Ouvèze / Grand Roanel / Petit Roanel Est :

Les Bassaques Est, Ouest, Nord et Sud, les Cantons, Est de Creysselas Est, Les Eygaillettes Est, Les Ecluses, Chemin de la Tapy, Route de Beauregard, Ouest du quartier des Plans (Chemin de Verclos, Chemin des Crémades)

Grande Mayres / Les Paluds :

Le centre du quartier des Tord et Paluds

ALEAS FAIBLE : ZONE JAUNE

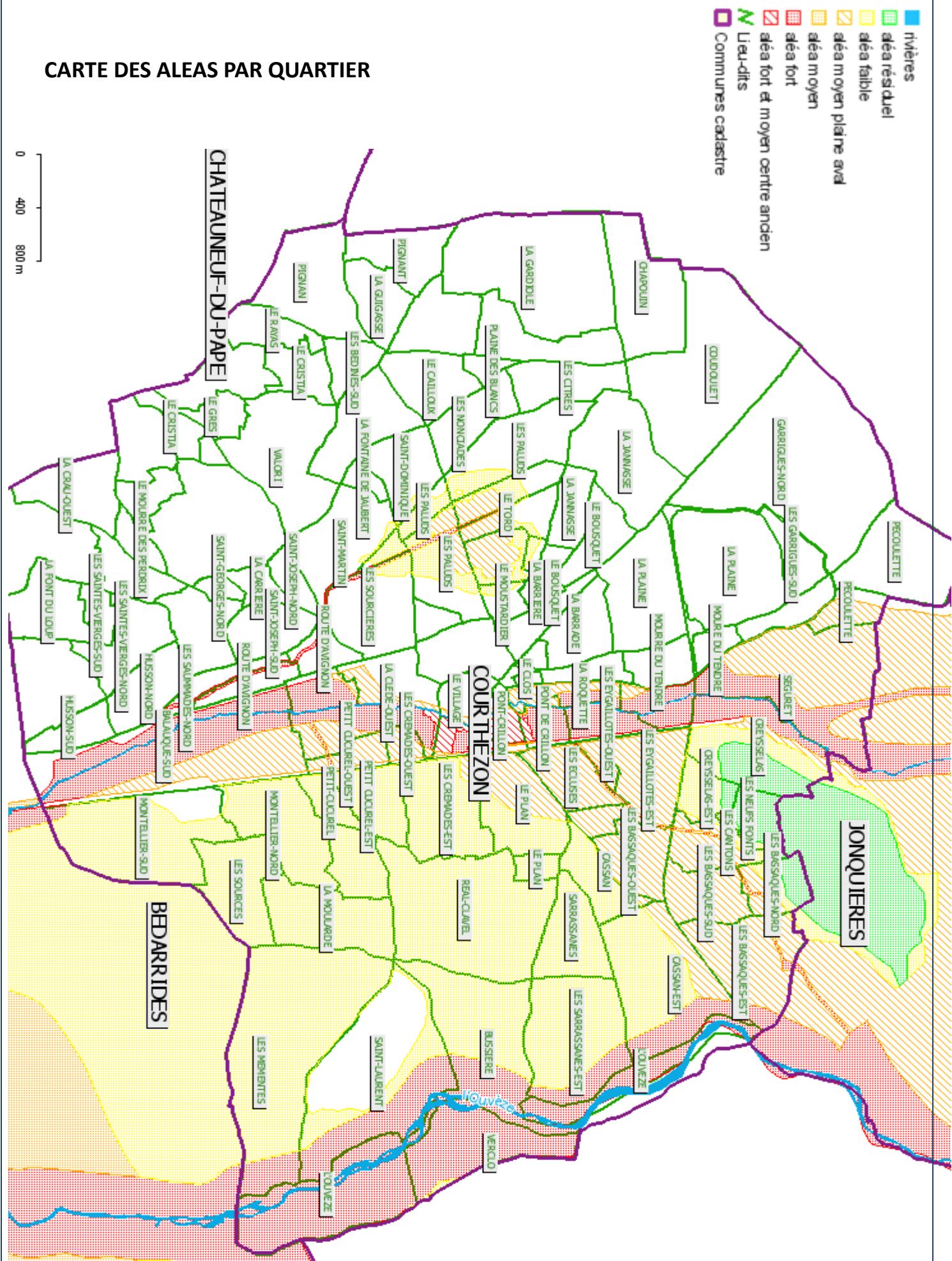
Sud de la Grande Blanche (Sud de Creysselas)
Abords du quartier des Tord et Paluds
Cassan Est et Ouest, Les Sarrassanes Est et Ouest, Bussière, Saint Laurent (à l’exception de la colline qui est alors isolée), Les Mémentes, Le Plan Les Crémades Est, Real Clavel, Petit Cucurel Est, La Moularde, Montelier Nord et Sud (à l’exception de la colline qui est alors isolée), Les Sources.

ALEAS RESIDUEL : ZONE VERTE

De part et d’autre de la route de Jonquièvre RD43 : Nord-Est de la Grange Blanche (Creysselas), Nord de Creysselas Est, Les Neuf Fonts.

CARTE DES ALEAS PAR QUARTIER

0
400
800 m



LES BONS REFLEXES LORS D'UNE INONDATION

ALERTE

En cas d'alerte météo, suite aux bulletins de Météo France, vous serez averti par l'équipe municipale (téléphone, mégaphone, sirène ...)

⇒ DEPLACEZ LES VOITURES

⇒ MONTEZ OU SURELEVEZ LES MEUBLES

⇒ FERMEZ LES PORTES, FENETRES, SOUPIRaux, AERATIONS

⇒  FERMEZ LE GAZ ET L'ELECTRICITE

⇒ METTEZ LES PRODUITS TOXIQUES AU SEC



METTEZ-VOUS A L'ABRI ET SI POSSIBLE MONTEZ A L'ETAGE



RESTEZ INFORMES EN Ecoutant LA RADIO
(FRANCE BLEU VAUCLUSE 98.8 ou 100.4 FM)

SUIVEZ LES CONSIGNES



N'ALLEZ PAS CHERCHEZ
VOS ENFANTS A L'ECOLE
POUR NE PAS LES EXPOSER AU DANGER.
LES ENSEIGNANTS S'EN OCCUPENT



NE TELEPHONEZ PAS, LIBEREZ LES LIGNES
POUR LES SECOURS

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au devant de danger

APRES L'INONDATION

⇒ AEREZ ET DESINFECTEZ LES LOCAUX

⇒ EVALUEZ LES DOMMAGES ET RENSEIGNEZ-VOUS AUPRES DE VOTRE ASSUREUR.

⇒ N'ETABLISSEZ L'ELECTRICITE QUE SUR UNE INSTALLATION SECHE.

⇒ CHAUFFEZ DES QUE POSSIBLE



Le risque tempête

Les tempêtes pouvant affectées notre région sont bien moins dévastatrices que les phénomènes touchant les zones intertropicales. Elles se traduisent par des vents de plus de 90 km/h sur l'échelle de Beaufort, qui comporte 12 degrés.

La prévention

Météo France surveille les événements météorologiques, la difficulté réside dans la précision de la prévision de l'intensité et de la localisation.

L'alerte

Les cartes de vigilance de Météo France définissent le danger météorologique pour chaque département. Si le niveau de vigilance est orange ou rouge des bulletins de suivi sont émis et diffusés par les médias.

LES BONS REFLEXES EN CAS DE TEMPETE

ALERTE

- ⇒ RENTREZ LES BETES AINSI QUE LE MATERIEL ET LES OBJETS SUSCEPTIBLES D'ETRE EMPORTES.
- ⇒ ARRETEZ LES CHANTIERS, METTEZ LES GRUES EN GIROUETTE ET RASSEMBLEZ LE PERSONNEL.
- ⇒ GAGNEZ UN ABRI EN DUR ET FERMEZ PORTES ET VOLETS.



RESTEZ INFORMES EN Ecoutant LA RADIO
(FRANCE BLEU VAUCLUSE 98.8 OU 100.4 FM)

- ⇒ DEBRANCHEZ LES APPAREILS ELECTRIQUES ET LES ANTENNES DE TELEVISION
- ⇒ DEPLACEZ-VOUS LE MOINS POSSIBLE.

APRES LA TEMPETE

- ⇒ COUPEZ BRANCHES ET ARBRES QUI MENACENT DE S'ABATTRE
- ⇒ NE MONTEZ NI SUR LES TOITS NI DANS LES ARBRES FRAGILISES
- ⇒ FAITES ATTENTION AUX FILS ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES TOMBES A TERRE



Le risque feux de forêts

L'homme est très souvent à l'origine des feux de forêts par imprudence, accident ou malveillance, et la sécheresse et le vent sont des facteurs aggravants.

La prévention

Le débroussaillage a pour objectif de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux, en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal, en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupes.

La commune est peu exposée, une dizaine de départs de feu depuis 1973

LES BONS REFLEXES EN CAS DE FEUX DE FORETS

- ⇒ REPEREZ LES CHEMINS D'EVACUATIONS, LES ABRIS
- ⇒ PREVOIR LES MOYENS DE LUTTE (POINTS D'EAU ? MATERIELS ...)
- ⇒ DEBROUSSAILER AUTOUR DE LA MAISON
- ⇒ LE STOCKAGE DE GAZ EST A PROSCRIRE, DE MEME QUE CELUI DE TAS DE BOIS A PROXIMITE DES CONSTRUCTIONS.
- ⇒ FERMEZ LES PORTES, FENETRES POUR EVITER LES APPELS D'AIR
- ⇒ BOUCHEZ AVEC DES CHIFFONS MOUILLES TOUTES LES ENTREES D'AIR, ARRETER LA VENTILATION (LA FUMEEE ARRIVE AVANT LE FEU)



DEGAGEZ LES VOIES D'ACCES
ET LES CHEMINS D'EVACUATION.
ARROSEZ LES ABORDS



FERMEZ LES BOUTEILLES DE GAZ ET
LES ELOIGNER DU BATIMENT



RESTEZ INFORMES EN Ecoutant LA RADIO

SUIVRE LES INSTRUCTIONS DES POMPIERS



Le risque sismique

Un séisme ou tremblement de terre correspond à un mouvement de plaques, en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante. Ce mouvement s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie dont une partie se propage sous la forme d'ondes sismiques occasionnant la vibration du sol. Courthézon se situe en **zone 1a** de "sismicité très faible mais non négligeable" aucune secousse d'intensité supérieure à VIII n'a été observée historiquement, les déformations tectoniques récentes sont de faible ampleur;

LES BONS REFLEXES EN CAS DE SEISME

PENDANT LA SECOUSSSE

Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment :

- ⇒ ELOIGNEZ-VOUS DES FENETRES ;
- ⇒ ABRITEZ-VOUS SOUS UN MEUBLE SOLIDE, CONTRE UN MUR OU UNE COLONNE PORTEUSE.

Si vous êtes à l'extérieur :

- ⇒ ELOIGNEZ-VOUS DES BATIMENTS, DES LIGNES ELECTRIQUES ET DE TOUT ELEMENT SUSCEPTIBLE DE S'EFFONDRE, A DEFAUT ABRITEZ-VOUS SOUS UN PORCHE ;

Si vous êtes en voiture :

- ⇒ ARRETEZ-VOUS, SI POSSIBLE A DISTANCE DE CONSTRUCTIONS ET DE LIGNES ELECTRIQUES ;
- ⇒ COUPEZ LE MOTEUR ET ATTENDEZ LA FIN DES SECOUSSES A L'INTERIEUR DE VOTRE VEHICULE.

DES LA FIN DE LA SECOUSSSE

- ⇒ COUPEZ LE GAZ, L'ELECTRICITE ET L'EAU ;
- ⇒ NI FLAMME, NI ETINCELLE POUR EVITER LES RISQUES D'EXPLOSION ;
- ⇒ EVACUEZ IMMEDIATEMENT LE BATIMENT (IL PEUT Y AVOIR D'AUTRES SECOUSSES) EN EMPORTANT VOS PAPIERS PERSONNELS, DES VETEMENTS CHAUDS ET LES MEDICAMENTS INDISPENSABLES ;
- ⇒ N'UTILISEZ PAS LES ASCENSEURS ;
- ⇒ NE RETOURNEZ PAS DANS UN BATIMENT AVANT QUE CELUI-CI N'AIT ETE CONTROLE ;
- ⇒ TENEZ VOUS INFORME DE L'EVOLUTION DE LA CRISE EN ECOUTANT LA RADIO ;
- ⇒ N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS A L'ECOLE, LEURS ENSEIGNANTS S'OCCUPENT D'EUX ;
- ⇒ NE TELEPHONEZ PAS AFIN DE LAISSER LIBRE LES LIGNES POUR LES SECOURS.



Le risque grand froid

Ces phénomènes ne sont pas toujours faciles à prévoir. Rares dans notre région, ils provoquent des perturbations importantes car les structures ne sont pas toujours adaptées et la population peu habituée

CONSEILS DE COMPORTEMENT

- ⇒ PROTEGEZ-VOUS DES CHUTES ET PROTEGEZ LES AUTRES EN DÉGAGEANT LA NEIGE ET EN SALANT LES TROTTOIRS DEVANT VOTRE DOMICILE.
- ⇒ EVITEZ DE PRENDRE LA ROUTE SURTOUT AVEC UN VÉHICULE NON EQUIPÉ
- ⇒ SOYEZ SOLIDAIRES DE VOTRE VOISINAGE



Le risque canicule

L'augmentation de la température peut mettre en danger les personnes à risque c'est à dire les personnes âgées, malades, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, les enfants.

CONSEILS DE COMPORTEMENT

- ⇒ BUVEZ AU MOINS 1,5 LITRE D'EAU PAR JOUR, MEME SANS SOIF.
- ⇒ CONTINUEZ A MANGER NORMALEMENT.
- ⇒ NE SORTEZ PAS AUX HEURES LES PLUS CHAUDES. SI VOUS DEVEZ SORTIR, PORTEZ UN CHAPEAU ET DES VÊTEMENTS LEGERS.
- ⇒ SI VOUS CONNAISSEZ DES PERSONNES AGEES SOUFFRANT DE MALADIES CHRONIQUES OU ISOLEES, PRENEZ DE LEURS NOUVELLES OU RENDEZ LEUR VISITE DEUX FOIS PAR JOUR.
- ⇒ PENDANT LA JOURNÉE, FERMEZ VOLETS, RIDÉAUX ET FENETRES. AÉREZ LA NUIT.
- ⇒ UTILISEZ VENTILATEUR ET/OU CLIMATISATION SI VOUS EN DISPOSEZ. SINON ESSAYEZ DE VOUS RENDRE DANS UN ENDROIT FRAIS OU CLIMATISÉ (GRANDES SURFACES, CINEMAS...) TROIS HEURES PAR JOUR.
- ⇒ MOUILLEZ-VOUS LE CORPS PLUSIEURS FOIS PAR JOUR SI POSSIBLE.
- ⇒ SI VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE, APPElez LA MAIRIE. EN CAS DE MALAISE OU DE TROUBLES DU COMPORTEMENT, APPElez UN MEDECIN.



Le risque sanitaire-pandémie

Le risque sanitaire correspond à la probabilité que survienne un événement nuisible à la santé d'un individu ou d'un groupe d'individus. Son identification et son analyse sont des éléments de détermination de la politique de santé publique. Plusieurs critères sont retenus : le degré de gravité, le fait d'être attendu ou fortuit, d'être accepté ou subi. On parle de **risque collectif** lorsqu'un nombre important de personnes est concerné par la menace (épidémies, pandémies, altérations environnementales).

Exemple : grippe saisonnière ou grippe aviaire
fièvre supérieure à 38°, ou courbatures, ou grande fatigue notamment, et toux ou difficultés respiratoires.

Si vous ressentez ces symptômes, appelez votre médecin traitant

CONSEILS DE COMPORTEMENT

Des mesures individuelles d'hygiène peuvent contribuer à ralentir la propagation de la grippe. L'hygiène des mains (lavage des mains) et l'hygiène respiratoire (lorsqu'une personne tousse ou éternue) devront être appliquées rigoureusement.

MOUCHAGE, ETERNUEMENTS, EXPECTORATION, TOUX

Le virus de la grippe se transmet principalement par voie aérienne, notamment par les gouttelettes respiratoires (postillons, éternuements, toux), mais il peut se déposer sur les mains des malades et sur des surfaces (objets, meubles, vêtements, ...).

Il est donc impératif de respecter les règles d'hygiène de base des voies respiratoires :

- ⇒ **SE COUVRIR LA BOUCHE CHAQUE FOIS QUE L'ON TOUSSE ;**
- ⇒ **SE COUVRIR LE NEZ ET LA BOUCHE CHAQUE FOIS QUE L'ON ETERNUE ;**
- ⇒ **SE MOUCHER AVEC DES MOUCHOIRS EN PAPIER A USAGE UNIQUE, JETES DANS UNE POUBELLE, SI POSSIBLE RECOUVERTE D'UN COUVERCLE ;**
- ⇒ **NE CRACHER QUE DANS UN MOUCHOIR EN PAPIER A USAGE UNIQUE, JETE DANS UNE POUBELLE, SI POSSIBLE RECOUVERTE D'UN COUVERCLE.**

SE LAVER REGULIEREMENT LES MAINS

Il faut se laver les mains au savon, de préférence liquide (vendu dans le commerce), ou avec des produits hydro-alcoolique (vendus en pharmacie), durant au moins 30 secondes et se sécher les mains avec une serviette personnelle ou jetable.
Ce geste doit être fait soigneusement et répété très souvent dans la journée.

Quand se laver les mains systématiquement ?

⇒ APRES ETRE ALLE AUX TOILETTES, S'ETRE MOUCHE OU AVOIR TOUSSE, ETERNUE, CRACHE... ;

⇒ AVANT DE MANGER ;

⇒ EN RENTRANT AU DOMICILE.

Comment bien se laver les mains ?

La méthode est importante. Le savon seul ne suffit pas à éliminer les germes. C'est la combinaison du savonnage, frottement, rinçage et séchage qui permet de se débarrasser des germes ;



frottez les ongles et
le bout des doigts



frottez la paume
des mains



frottez entre
les doigts



frottez à l'extérieur
des mains



LES MASQUES

Selon le risque d'exposition, 2 types de masques pourront être préconisés :

Il pourra être préconisé dans les espaces publics et les transports en commun.

LIMITEZ LES CONTACTS NON NECESSAIRES

AVEC LES PERSONNES MALADES



Le risque industriel

L'accident industriel majeur est un accident grave et rare pouvant survenir dans certaines usines pouvant avoir des effets au-delà des limites de l'enceinte de l'installation sur la population, les biens et l'environnement. Les effets principaux sont :

- l'incendie,
- l'explosion,
- le rejet de gaz toxique

La prévention

La réglementation impose aux établissements industriels les plus dangereux :

- ⇒ Une **étude d'impact** afin de réduire au maximum les nuisances éventuelles causées par le fonctionnement normal de l'installation.
- ⇒ Une **étude de dangers** dans laquelle l'industriel identifie et analyse les risques générés par son installation. Cette étude décrit les accidents potentiels, leurs conséquences et prévoit les mesures propres à réduire la probabilité et les effets de ces accidents éventuels ainsi que les moyens de secours.

De plus, l'établissement de plans de secours est obligatoire pour chaque site potentiellement dangereux. L'Etat via la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) est chargé du contrôle des installations et du respect des mesures de sécurité.

Sites pouvant présenter un danger (classés en niveau risque faible)

- USINE GRT GAZ lieu dit Cassan Est
- USINE PLANTIN lieu dit La Rollande

LES BONS REFLEXES LORS D'UN ACCIDENT INDUSTRIEL

ALERTE

⇒ **FERMEZ LES PORTES, FENETRES, SOUPIRAUX, AERATIONS**

⇒ **ARRETEZ LES VENTILATIONS**



**METTEZ-VOUS A L'ABRI - restez chez vous
ou rentrez dans le bâtiment le plus proche**



**RESTEZ INFORMES EN Ecoutant LA RADIO
(FRANCE BLEU VAUCLUSE 98.8 OU 100.4 FM)**

SUIVEZ LES CONSIGNES



**N'ALLEZ PAS CHERCHEZ
VOS ENFANTS A L'ECOLE**



**NE TELEPHONEZ PAS, LIBEREZ LES LIGNES
POUR LES SECOURS**



**NE FUMEZ PAS,
NE PROVOQUEZ NI FLAMME NI ETINCELLE**

Attendez la fin de l'alerte pour reprendre vos activités



Le risque transport matières dangereuses

Le risque relatif au **transport de matières dangereuses** correspond au transport de transit ou de desserte de produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs par voie routière, ferroviaire ou par canalisation.

La prévention

L'application de **réglementation nationale** en matière de transport de matières dangereuses permet la limitation des conditions de circulation (vitesse, stationnement, itinéraires), la formation des personnels de conduite, la construction de citernes et de canalisation soumises à contrôle, l'identification précise des produits transportés (code de danger, code de matière, fiche de sécurité).

Les **plans de secours** peuvent être activés en cas de besoin, ils font notamment intervenir des **sapeurs pompiers** spécialisés : en risque chimique et en risque radiologique.

Quant aux canalisations souterraines de gaz, elles font l'objet d'une servitude d'utilité publique reprise dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune.

- **Transport routier**
- **Transport ferroviaire**
- **Transport par canalisations souterraines**



ça tue

Lettre inscrite : T
Produit: Très Toxique



ça explose

Lettre inscrite : E
Produit: Explosif



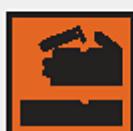
ça irrite

Lettres inscrites: XI
Produit: Irritant



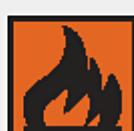
ça fait flamber

Lettre inscrite: O
Produit: Comburant



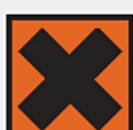
ça ronge

Lettre inscrite: C
Produit: Corrosif



ça flambe

Lettre inscrite: F
Produit: Inflammable



ça empoisonne

Lettres inscrites: N
Produit: Nocif

LES BONS REFLEXES LORS D'UN ACCIDENT DE TRANSPORT

SI VOUS ETES TEMOIN

⇒ DONNER L'ALERTE (POMPIERS 18 – GENDARMERIE 17)
EN PRECISANT : LE LIEU EXACT ET SI POSSIBLE LE CODE DANGER

- ✓ SI IL Y A DES VICTIMES, NE LES DEPLACER PAS, SAUF EN CAS D'INCENDIE
- ✓ NE DEVENEZ PAS UNE VICTIME EN TOUCHANT LE PRODUIT ET : OU EN VOUS APPROCHANT
- ✓ SI UN NUAGE TOXIQUE VIENT VERS VOUS, FUYEZ SI POSSIBLE SELON UN AXE PERPENDICULAIRE AU VENT



**METTEZ-VOUS A L'ABRI - restez chez vous
ou rentrez dans le bâtiment le plus proche**



**RESTEZ INFORMES EN Ecoutant LA RADIO
(FRANCE BLEU VAUCLUSE 98.8 OU 100.4 FM)**

SUIVEZ LES CONSIGNES



**N'ALLEZ PAS CHERCHEZ
VOS ENFANTS A L'ECOLE**



**NE TELEPHONEZ PAS, LIBEREZ LES LIGNES
POUR LES SECOURS**



**NE FUMEZ PAS,
NE PROVOQUEZ NI FLAMME NI ETINCELLE**

Attendez la fin de l'alerte pour reprendre vos activités



Alerte aux risques majeurs

Dans le souci de renforcer la sécurité des personnes et des biens, la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange dispose, **en cas de risque majeur**, d'un système d'alerte téléphonique, permettant d'informer rapidement et personnellement tous les foyers, mais également les commerces et établissements professionnels installés sur le territoire de la CCPRO.

Si la situation l'imposait, il vous serait adressé, par la voix du Maire, directement sur votre téléphone, un message vous informant de la situation et des mesures à suivre pour le bon déroulement du déploiement des services de secours et d'intervention.

**Pour prévenir l'ensemble de la population,
il est primordial que chacun ait renseigné le formulaire ci-dessous.**

Avez-vous fait cette démarche?

Formulaire d'inscription au Service d'Alerte par téléphone en cas de Risque Majeur : Je soussigné(e)

Civilité :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

autorise la CCPRO et la Commune à me contacter par téléphone :

- lors d'un évènement de type Risque Majeur
- pour un test annuel de vérification du bon fonctionnement du système d'alerte aux personnes.

Deux numéros de téléphone peuvent être enregistrés pour un même foyer :

https://www.ccpro.fr/_alerte/ et le renvoyer à service@cedralis.com.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à alerter par tout moyen les personnes exposées à un risque majeur (risque naturel, technologique ou sanitaire). Les destinataires des données sont : DGS, DGST et Accueil CCPRO, les agents du prestataire de service qui gère le service de diffusion des appels.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service Accueil CCPRO.

Notes personnelles

POUR EN SAVOIR PLUS

MAIRIE DE COURTHEZON

CHATEAU VAL SEILLE

84350 COURTHEZON

Tél : 04 90 70 72 06

Tél de substitution: 04 90 70 22 15

Au cas où le numéro habituel n'est plus joignable

Courriel : mairie@courthezon.fr

Site Internet : www.courthezon.fr

PREFECTURE DE VAUCLUSE

www.vaucluse.pref.gouv.fr

Plans de prévention des risques naturels prévisibles

Prévention des inondations

www.vaucluse.equipement.gouv.fr

Portail national de la prévention des risques majeurs

www.gouvernement.fr/risques

Loi de modernisation de la sécurité civile du 13.08.2004

www.legifrance.gouv.fr

NUMEROS UTILES

POMPIERS

N° EUROPEEN DES SECOURS

GENDARMERIE

SAMU

DEPANNAGE EDF 0810 333 584

DEPANNAGE GAZ 0800 473 333

CENTRE ANTI POISONS 04 91 75 25 25

METEO France

18 depuis un téléphone fixe

112 depuis un téléphone portable

17

15



PREFECTURE

0892 680 284

POLICE MUNICIPALE

04 88 17 84 84

04 90 70 42 85